

*Talloires Développement Durable**est l'expression d'un engagement citoyen au niveau local ...**le Développement Durable n'est ni Vert, ni Bleu, ni Rose, ni Bleu Marine :**il est de toutes les couleurs de l'arc en ciel, celles de la Planète ... il est juste citoyen !**« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles, que nous ne nous engageons pas ...
c'est parce que nous ne nous engageons pas, qu'elles sont difficiles ».**Sénèque*

Talloires Développement Durable

Lettre d'information bimestrielle sur le Développement Durable
à Talloires, dans la cluse du lac d'Annecy et en général



Éditorial

- Éditorial
- Les 2 piliers du Développement Durable Territorial
- TALLOIRES / Bourg Littoral : centralité ... ou centre alité ?
- Un certain regard, un certain égard ...
- BIODIVERSITÉ : le déclin des espèces, une préoccupation largement partagée
- ABCD Alpes accréditée par l'ONU
- Le PLU : quel coût total ?

L'enquête publique sur la nouvelle version du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour Talloires est officiellement annoncée pour la période allant du 4 octobre au 5 novembre prochains : qu'on se le dise !

Les Talloiriens sont invités à venir nombreux en mairie étudier ce document important, qui concerne autant notre patrimoine collectif (le territoire de la commune et ses ressources) que le patrimoine individuel de chacun, et surtout à s'exprimer comme et autant qu'ils le jugeront nécessaire à l'intention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

Pour l'instant, seuls les fameux « corps intermédiaires » agréés (dont nous ne sommes pas) ont pu prendre connaissance de ce document tout à fait officiel, bien qu'il ait été arrêté en Conseil Municipal dès le 23 avril dernier, qu'il nous concerne tous et qu'il ait été financé par nous ...

Depuis peu, l'avis du SCoT du Bassin Annécien est affiché en Mairie de Talloires, et disponible sur notre site (avec la lecture que nous en faisons) par simple téléchargement à l'adresse www.talloiresdd.com/PLU_Talloires/PLU_Talloires_v2_Avis_SCoT_Lecture_TDD.pdf.

Dès que nous aurons pu lire nous-mêmes l'intégrale du projet de PLU, nous ne manquerons pas de vous faire connaître la lecture que nous en faisons aussi.

En attendant, heureux les « corps intermédiaires » qui ont le privilège d'être informés avant les autres et de donner leur avis sur ce qui les concerne souvent moins que les autres, que ce soit au niveau local comme au niveau national et aux niveaux intermédiaires : ainsi, les 14 & 15 septembre prochains aura lieu la Conférence Environnementale nationale destinée à cadrer la « transition écologique » de notre pays, sans aucune participation ni expression possibles des citoyens eux-mêmes, pourtant premiers concernés ... étrange, non ?

Heureux aussi nos voisins suisses, invités à s'exprimer prochainement par référendum sur une « Initiative populaire pour une économie verte » ... référendum certes un peu imposé par les citoyens eux-mêmes, il faut bien l'admettre, mais le « système » suisse rend cela possible.

Les 2 piliers du Développement Durable Territorial

La mise en action des concepts et valeurs du Développement Durable à l'échelle d'un Territoire, autrement dit le Développement Durable Territorial, n'est plus aujourd'hui une option possible parmi d'autres pour concevoir les politiques locales, mais le cadre de comportement incontournable pour préserver à long terme la personnalité, la vitalité et la prospérité d'un Territoire, autrement dit de l'espace et de ses habitants (pas seulement humains ...).

Le Développement Durable Territorial repose essentiellement sur 2 piliers :

- **Le respect des espaces, des ressources et des milieux ...** qui n'est nullement synonyme d'immobilisme (ne toucher à rien) ou de passivisme (faire « comme faisaient les anciens »), mais de connaissance, de discernement et d'intelligence (au sens d'appréhender la logique et la cohérence des choses, ainsi que leurs vulnérabilités), pour intégrer le fait que le XXIème siècle n'est ni le XXème, ni le XIXème, ni aucun autre, et que « les temps ont changé » (modes de vie, organisation sociale, technologies disponibles, etc.) ... à cet égard, les données venues de Suisse proposées en page 4 devraient bousculer un peu notre facilité à accepter les égarements dont nous héritons et que nous perpétons
- **L'efficacité énergétique à tous les niveaux ...** organisation et gestion du territoire, urbanisme et aménagement, construction, déplacements, etc. ... en Europe, près de 850 collectivités (dont quelques françaises seulement) participent à un fort intéressant programme d'amélioration continue de leurs politiques énergétiques, « European Energy Award » (www.european-energy-award.org), promu en France par l'ADEME : la commune « Championne d'Europe » de l'efficacité énergétique n'est pas une métropole, c'est une commune autrichienne de 1000 habitants !

TALLOIRES, Bourg Littoral : centralité ... ou centre alité ?

D'un projet de PLU à l'autre, le projet de territoire pour TALLOIRES s'est nettement précisé et affirmé (ou affermi, c'est selon) :

- Version 2010 du PADD : « Une organisation du territoire autour d'une centralité **spécifique** et renforcée : le bourg, en favorisant le lien avec les différents villages contribuant à l'identité de Talloires »
- Version 2012 du PADD : « Une organisation du territoire autour d'une centralité **revitalisée** et renforcée : le bourg, en favorisant le lien avec les différents villages contribuant à l'identité de Talloires »

Une subtile évolution peut-être stimulée par la remarque du premier Commissaire Enquêteur dans sa conclusion (rapport d'enquête du 19/02/11) : « *Le projet de PLU ne répond pas clairement à un choix de politique communale* ».

Autour d'un Bourg Littoral à la centralité revitalisée, le projet pourrait être beaucoup plus clair : pour s'en assurer, après l'issue malheureuse réservée à la version 2010 du PLU, les Talloiriens s'attendent toutefois légitimement à un ensemble de documents remaniés en profondeur, affirmant plus nettement un choix engageant de politique communale.

La notion de centralité se trouve donc au cœur du projet qui va être proposé « en appel » aux Talloiriens du 4 octobre au 5 novembre ... le 23 avril 2012, à l'occasion du vote de l'arrêté de cette version 2 du projet de PLU en Conseil Municipal, un élu a toutefois fait valoir (sans toutefois détailler son propos) qu'en plus de n'être pas compatible avec la Loi « Grenelle 2 » (alors que c'était possible), le texte proposé confond « centralité » et « revitalisation » du Bourg Littoral : cohérent avec lui-même, cet élu s'est abstenu (lui seul) lors du vote.

Dès lors, en prévision de l'enquête publique, il nous est apparu intéressant de documenter le sujet de la centralité à l'intention des Talloiriens, à qui nous proposons 2 définitions qui font autorité :

- L'une date de 1933 et émane du géographe allemand Walter CHRISTALLER (célèbre pour sa « Théorie des lieux centraux ») :
« *La centralité urbaine est la propriété, conférée à une ville, d'offrir des biens et des services à une population extérieure, résidant dans la région complémentaire de la ville.* »
- L'autre, plus récente (1972), est due à Manuel CASTELLS (professeur de sociologie et de planification urbaine & régionale à l'Université de Berkeley en Californie) :
« *La centralité urbaine est la combinaison à un moment donné d'activités économiques, de fonctions politiques et administratives, de pratiques sociales, de représentations collectives, qui concourent au contrôle et à la régulation de l'ensemble de la structure de la ville.* »

Concernant le nouveau destin du Bourg Littoral, les seules informations qui ont filtré jusqu'à présent (réunion publique du 21/04/12, Nouvelles de Talloires, avis du SCoT) font état de 2 nouvelles « Orientations d'Aménagement » pour ce secteur, résumées à de simples opérations foncières & immobilières (logements & commerces), l'une au Clos du Moine, l'autre

dans le secteur allant des tennis à la pointe Sud du Bourg Littoral : quel lien avec les « différents villages » ?

Outre que la justice administrative s'est déjà prononcée négativement sur ce genre d'opérations à ce genre d'emplacements, ajouter une soixantaine de logements au Bourg Littoral (sans compter la quarantaine déjà en gestation également au Bourg Littoral : à La Corbate, près du cimetière – programme ISL – et « À la Roche » - programme Axe & D), est d'autant moins de nature à revitaliser la centralité du secteur au regard du reste de la commune que cette offre de logements nouveaux, largement excédentaire par rapport aux besoins propres de Talloires (en comptant aussi ce qui est prévu à Perroix et à Vérel), servira en fait surtout à alimenter le marché des résidences secondaires (déjà considérées trop nombreuses à Talloires) et le trafic automobile pendulaire quotidien des actifs qui vont travailler à Annecy (alors qu'il n'y a pas de transport en commun utilisable sur la Rive Est et que le SCoT ne programme pas d'en créer).

A priori donc, les 2 nouvelles « Orientations d'Aménagement » annoncées auraient plutôt pour effet de renforcer les déséquilibres existants, sans apporter aux habitants de tous les secteurs de la commune les services, activités et fonctions nouveaux inhérents à une centralité « revitalisée » ... vous avez dit « cohérence » ? Qui descendra des plateaux au Bourg Littoral juste pour contempler les nouveaux logements ?

Trouverons-nous ailleurs dans le projet de PLU du grain à moudre sur la centralité revitalisée ?

En 2010, beaucoup avaient eu la surprise de découvrir dans le projet de Rapport de Présentation une série de croquis supposés représenter une future « requalification » technique des différents espaces du Bourg Littoral.

Par exemple, il était déjà question d'un « parc récréatif » dans le secteur de la plage, ainsi que d'un enjolivement paysager de l'« axe historique » (route du Crêt, Rue Noblemaire & rue André Theuriet) :



Retrouverons-nous cet ensemble de croquis (il y en avait plusieurs autres) dans la version 2012, éventuellement affinés, détaillés, davantage commentés, voire justifiés (car ils n'avaient jamais été présentés et discutés auparavant avec les Talloiriens). À l'occasion de l'enquête publique, il sera donc intéressant de voir si ce projet de requalification matérielle des espaces sera lui aussi revitalisé, et peut-être même étoffé, en plus d'être spécifique.

En tout état de cause, il n'apparaît pas évident non plus que des améliorations de voirie, même joliment paysagées, soient de nature à répondre réellement au défi de la **centralité** (services, activités, fonctions, etc.), peut-être confondu in fine avec celui de **centre alité** (= des lits nouveaux en quantité).



Un certain regard, un certain égard ...

Récemment, un débat s'est élevé à TALLOIRES au sujet d'une maison en construction à Perroix (photo en médaillon, en haut à droite) : « malheureuse dans le paysage », a-t-on dit.

Belle ou laide, nous ne nous prononcerons pas, la beauté est chose subjective ... en revanche, on ne peut nier qu'elle transgresse d'un coup presque complètement tous les codes visuels coutumiers dans le paysage local : couleurs, matériaux, formes, volumes, etc.

Selon l'objectif et le contexte du projet, il peut être approprié, ou pas, de placer dans le paysage un bâtiment surprenant, qui transgresse ainsi brutalement les codes usuels ... dans la mesure où bousculer un paysage est à coup sûr un moyen de heurter les sensibilités, cela ne peut se faire sans règle ni sans concertation.

Jusqu'à présent, personne ne semble s'être plaint d'une autre irruption surprenante à TALLOIRES : celle d'un nouveau garage dans la montée du Thoron (les 2 photos du chantier en cours), venant compléter la fermeture d'un des plus beaux panoramas de la cluse du lac (photo ancienne en noir et blanc) déjà bien commencée par un autre garage plus ancien (photo ci-contre à droite) ... en raison de son emplacement, cette irruption est à coup sûr bien plus pénalisante que celle de la maison de Perroix.

Le Code de l'Urbanisme n'impose pas de réglementer le beau (la création architecturale & paysagère), il le permet seulement et l'usage s'en est répandu, ce qui est bien regrettable, car (bis repetita) la beauté est subjective ... et personne n'est légitime à imposer son goût à autrui.

Le SCoT (en son PADD) propose de créer des « Chartes de qualité architecturale, urbanistique et paysagère » ... qui peuvent être une excellente chose si elles sont créées de façon ouverte et participative avec les citoyens, s'accompagnent de la suppression de toute réglementation du beau dans les PLU et se conçoivent comme des guides pédagogiques partagés de bonnes pratiques et de références (caractérisation des codes visuels constitutifs de l'identité des paysages) pour les créateurs, sans valeur contraignante ... mais aussi la pire des choses si elles se conçoivent comme une initiative supplémentaire pour corseter la création et empêcher le renouvellement des « ingrédients » qui font qu'un paysage est vivant et ne se réduit pas à un décor figé dans la représentation du passé.

À TALLOIRES, personne non plus ne s'est plaint d'encore une autre irruption surprenante : celle des nouveaux conteneurs à déchets de Vérel, juste au fond du jardin d'une maison familiale, à la place des vieux conteneurs en plastique situés 100 m plus loin ... qu'en pensent les habitants de cette maison ?



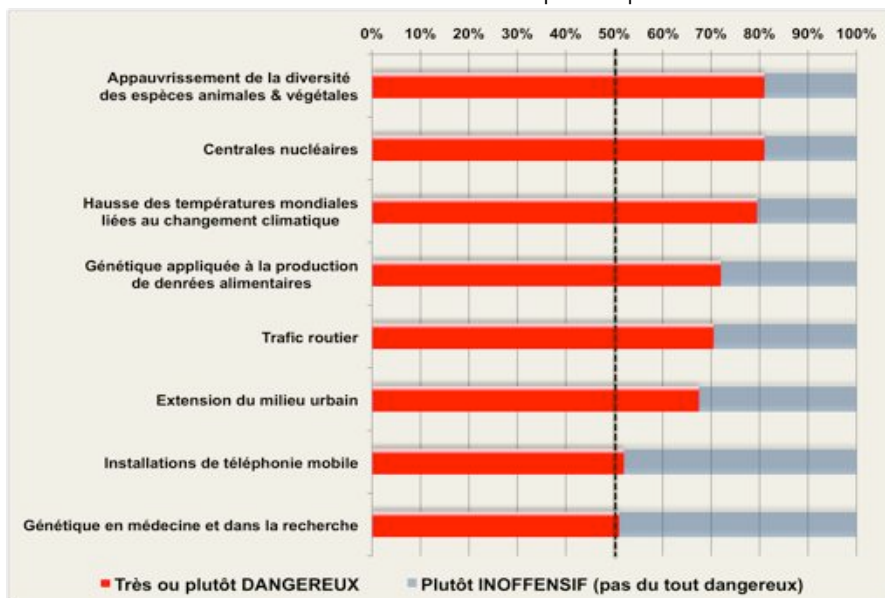
Talloires Développement Durable

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, inscrite à la Préfecture de Haute-Savoie sous le numéro 0741015437
276, Route des Vignes – ANGON – 74290 TALLOIRES – Internet : www.talloiresDD.com – Courriel : contact@talloiresDD.com

BIODIVERSITÉ : le déclin des espèces, une préoccupation largement partagée

Doublement informatif, le graphique ci-contre :

- **Par son existence** : il est extrait d'une enquête réalisée par l'équivalent suisse de l'INSEE dans le cadre du dernier recensement de la population ... par comparaison, notre INSEE national en est encore à demander aux citoyens s'ils ont « 1, 2, 3 voitures ou plus » (formulaires en vigueur en 2012)
- **Par son contenu** : nos voisins suisses se préoccupent



autant de la perte accélérée de biodiversité sur la planète que du risque nucléaire et même un peu plus que du changement climatique

Aux esprits curieux et motivés, nous recommandons vivement la lecture d'un excellent petit ouvrage sur le sujet : « Une brève histoire de l'extinction en masse des espèces » (Franz BROSCHWIMMER – 2010, AGONE éditeur)

Qu'en est-il à TALLOIRES et plus largement dans la cluse du lac d'Annecy ? Nos territoires n'ont bien sûr pas échappé à la dérive générale, dont nous sommes tous coupables : le

rapport de présentation du SCoT précise que, depuis une vingtaine d'années, 100 à 110 ha sont artificialisés chaque année, tandis que le PADD prévoit d'en artificialiser encore 50 ha/an dans les 25 prochaines années ... tandis que, pour TALLOIRES, le même rapport de présentation remarque « une urbanisation qui tend petit à petit à sortir des logiques du terrain naturel ».

D'évidence, l'envahissement des espaces agricoles & naturels par l'activité humaine se fait au détriment des milieux et de l'habitat des espèces autres que la nôtre, autrement dit de la biodiversité, laquelle est vitale pour la pérennité de l'espèce humaine : citoyens et élus, chacun à sa place et dans son rôle, nous sommes tous acteurs de la préservation de la biodiversité.

ABCD Alpes accréditée par l'ONU

La nouvelle est tombée en août : l'ONG ABCD Alpes (Alliance pour la Biodiversité, le Climat et la Durabilité dans les Alpes), basée à Talloires, est accréditée par l'ONU comme observatrice aux conférences internationales sur le changement climatique et conviée à prendre part à la « COP 18 » (conférence des parties) qui aura lieu début décembre 2012 au Qatar.

On se souviendra que cette ONG s'était notamment distinguée en 2010, à l'occasion de l'enquête publique sur la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) des Alpes du Nord, en formulant la seule proposition citoyenne nommément reprise dans le rapport final de la commission d'enquête, celle de créer, dans la nomenclature publique, des espaces territoriaux dotés d'une vocation complémentaire à celle des Pôles Urbains : des Pôles Écologiques & Environnementaux (l'idée était notamment de doter d'un tel statut les espaces de la cluse du lac situés au Sud de la C2A).

Le PLU : quel coût total ?

Au moment de la précédente enquête publique, il a été indiqué aux Talloiriens que le travail présenté avait coûté environ 140 000 € au budget communal.

Après le rejet de cette version 1, le Conseil Municipal avait le choix entre 2 options :

- Soit préparer très vite une version 2 provisoire pour sortir de l'imbroglio ambiant, complétée ensuite d'une version 3 compatible avec l'ensemble du dispositif « Grenelle »
- Soit préparer moins vite une version 2 d'emblée compatible avec l'ensemble du dispositif « Grenelle »

À l'inverse du SCoT du Bassin Annécien, qui sortira plus tard mais d'emblée compatible (avec l'approbation des représentants de Talloires), le PLU de Talloires sortira en 2 temps : d'abord une version 2 non compatible, puis une version 3 compatible.

Les Talloiriens sont fondés à savoir ce qui justifie ce choix, inverse de celui du SCoT, et quels étaient les coûts respectifs des 2 options, que le Conseil Municipal n'a certainement pas manqué d'évaluer avant de trancher : ils s'attendent donc légitimement à trouver réponse à ces interrogations en introduction des documents qui leur seront soumis.

Diffusion de la Lettre de Talloires Développement Durable

Comme plus de 1 000 autres citoyens, Talloiriens et plus lointains, cette lettre vous intéresse : vous aimeriez lire les prochaines éditions ? Vous ne l'avez pas reçue directement de nous, mais seulement par « ricochet » ?

Pas de problème pour assurer votre service de cette lettre : envoyez simplement un courriel à contact@talloiresDD.com
Attention, cette lettre est diffusée uniquement par courriel !...

Comme plus de 600 personnes depuis le 1^{er} janvier 2012, en plus de nos abonnés en liste, téléchargez et faites télécharger la Lettre de TDD en suivant le lien : www.talloiresDD.com/lettreTDD.html

Talloires Développement Durable